

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Guy VIDELOUP

Date d'envoi de la convocation : 16 novembre 2023

Absente excusée : Mme Delphine COLUSSI (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL)

Absent : M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 84/2023 – DON DE M. ET MME LEBERGE AU PROFIT DE L'ECOLE

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de leur cérémonie des 70 ans de mariage, M. et Mme LEBERGE ont souhaité faire un don à la Commune d'une somme de cent euros au profit de la classe Maternelle de l'Ecole du Vieux Chêne.

Vu le code général des collectivités locales,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **REMERCIE Monsieur et Madame LEBERGE**
- **ACCEPTE le don de cent euros (chèque établi à l'ordre du trésor public), et reverse la somme de cent euros à l'Association de Parents d'Elèves, au profit de la classe maternelle de l'école du Vieux Chêne, pour l'acquisition de matériels.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification le 6 décembre 2023

et transmission en Préfecture, le 6 décembre 2023

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 22 novembre 2023

Le Maire
Jean-François GOBICHON



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Le Secrétaire de Séance
Guy VIDELOUP

